

Procédure de soutenance

- le jury établit et transmet au service de scolarité :
 - un procès-verbal,
 - un rapport de soutenance, signé par le Président de jury et contresigné par les membres
 - un [rapport technique de soutenance en visio-conférence](#) et [délégation de signature](#), si besoin
- le jury et le docteur autorisent la diffusion de la thèse sur internet
- le serment



- Les rapporteurs transmettent les deux pré-rapports de soutenance à la scolarité
- Le service scolarité transmet les pré-rapports, le rapport du test anti-plagiat et [Autorisation de soutenance de thèse de doctorat](#) à l'école doctorale pour validation de la direction de l'ED
- Le chef d'établissement autorise la soutenance, après avis du directeur de l'école doctorale, sur proposition du directeur de thèse

- Engagement du doctorant avant la soutenance de thèse
- Contrat relatif au dépôt légal et à la diffusion des thèses
- Demande soutenance avec visio-conférence (si besoin)
- Le doctorant prend connaissance du dépôt légal électronique des thèses : Plaquette SCD
- le doctorant contacte le SCD

- Dépôt du manuscrit à la scolarité
- Demande de validation de la Proposition du jury de soutenance à l'ED

Jour de la soutenance

3 semaines avant la soutenance

4 semaines avant la soutenance

6 à 8 semaine savant la soutenance

